



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 21 janvier 2022

Présents : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Jean-Marc HENROTTE, Philippe HERNANDEZ, Isabelle HEURTIER, Karine JEANTET-PROST, Anne MICHAMBLÉ, Michaël PONCET

Secrétaire de séance : Karine JEANTET-PROST

Ouverture de la séance à 19h05

Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2021

Le procès-verbal du 10 décembre 2021 est adopté sans remarque par 7 voix et 2 abstentions (K. JEANTET-PROST et A. MICHAMBLÉ car absentes).

1. Finances : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant vote des budgets

Les budgets n'étant pas votés avant le 15 avril dernier délai, il convient de prévoir les éventuelles dépenses d'investissement. Le conseil peut autoriser des mandatements et liquidations à hauteur du ¼ des dépenses d'investissement inscrites au budget précédent.

Cette année, il convient de le prévoir pour le budget principal et pour le budget assainissement.

Le Maire fait les propositions suivantes :

Budget Principal :

Chapitres (dépenses)	Désignation	Rappel budget 2021	Montant autorisé 25%
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	242 894,68 €	60 723,67 €

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des présents (9 voix), autorise le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal selon les montants indiqués ci-dessus.

Budget Assainissement

Chapitres (dépenses)	Désignation	Rappel budget 2021	Montant autorisé 25%
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	214 283,20 €	53 570,80 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	23 670,00 €	5 917,50 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>	1 431 184,54 €	357 796,12 €

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des présents (9 voix), autorise le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget assainissement selon les montants indiqués ci-dessus.

2. Finances : Passage M57 au 01/01/2023

Il est prévu que la nomenclature de la Trésorerie passe de la M14 à la M57 qui deviendra la norme pour toutes les collectivités obligatoirement au plus tard le 1^{er} janvier 2024. Pour cela, un inventaire précis doit être réalisé. Cette procédure est censée sécuriser et simplifier la tenue des comptes de la commune.

Il est proposé de programmer ce passage au 1^{er} janvier 2023.

Après délibération, par 8 voix et 1 abstention (A. MICHAMBLÉ) le conseil décide de programmer le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023.

3. Finances : renouvellement ligne de trésorerie

Le maire propose de renouveler la ligne de trésorerie souscrite à la Caisse d'Épargne BFC et qui arrive à échéance le 31 janvier 2022. Il est proposé de la renouveler pour un montant de 60 000 € sur 12 mois au taux de marge €str 1% avec commission d'engagement de 0.20% et paiement des intérêts trimestriellement. Frais de dossier 120 €.

Le maire précise que rien ne sera débloqué sans concertation et information des conseillers.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des présents (9 voix), accepte la proposition de la Caisse d'épargne pour le renouvellement de la ligne de trésorerie et autorise le maire à signer les documents nécessaires et en cas d'empêchement du maire, la 1^{ère} adjointe.

4. Extrascolaire : fonctionnement et accueil de Loisirs aux Moussières

Dans la suite de la participation des communes des Bouchoux et de la Pesse pour l'ouverture du centre de loisirs aux Moussières, il est proposé à la commune des Bouchoux de participer à l'ouverture de ce site de loisirs pour l'année prochaine afin que les enfants de la commune puissent en bénéficier. Les dates d'ouverture prévues étant : du 14 au 25 février, du 11 au 22 avril, du 7 au 29 juillet, du 29 au 31 août et du 24 octobre au 5 novembre. Le coût prévisionnel est de 15 000 €.

En 2021, les communes ont participé sur une base de répartition 50/50 et il y a eu un trop perçu de 2400 € ce qui laisse un coût prévisionnel de 12600 € pour 2022.

Le maire propose de reconduire l'opération avec l'ouverture supplémentaire aux vacances d'hiver et de printemps

Après délibération, à l'unanimité des présents (9 voix) le conseil décide d'approuver l'ouverture du centre de loisirs, d'accepter la clef de répartition 50/50 et valide l'inscription de la somme nécessaire au budget 2022.

5. Épicerie : montant du loyer et avenant au bail commercial

Suite aux travaux d'agrandissement de l'épicerie, il convient de fixer le nouveau montant du loyer de l'épicerie. Les travaux réalisés ont été plus importants que ce qui était initialement prévu. Il en résulte qu'outre l'agrandissement prévu pour la réserve, les fenêtres, l'isolation, le sol et les murs ont été refaits. Le loyer actuel est de 110,75 €/mois + 100 € pour la licence.

Après rencontre avec le gérant, le maire propose une augmentation de 90 € qui portera le loyer à 200,75 €

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité des présents de fixer à compter du 1^{er} mars 2022 le loyer de l'épicerie à 200,75 € / mois hors charge et de conserver le loyer de la licence à 100 € et autorise le maire à signer les documents nécessaires et en cas d'empêchement du maire, la 1^{ère} adjointe.

6. Modification statutaire CCHJSC

Les statuts de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude ont été modifiés et approuvés lors du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2021. Il convient de soumettre ces modifications au conseil municipal. Après délibération, par 8 voix pour et une contre (A. MICHAMBLÉ, contre le transfert de compétences à la CCHJSC), le conseil approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

7. CDG 39 : Désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Ayant dépassé le nombre de 350 agents, la communauté d'Agglomération du Grand Dole a demandé à ne plus être affiliée au CDG39. Les conseils municipaux des communes affiliées au CDG39 doivent donner leur avis et, si elles souhaitent faire opposition, en décider avant le 31 janvier 2022.

Des remarques sont posées : si l'agglomération quitte le CDG 39, il y aura une perte de cotisations et on s'interroge sur l'impact sur les cotisations des autres communes et la crainte que l'aide que le CDG 39 apporte aux agents ne soit plus assurée si toutes les grosses collectivités décidaient de quitter le CDG 39.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité des présents de s'opposer à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

8. SIDEC : groupement d'achat électricité

Le SIDEC propose aux communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Bourgogne Franche Comté.

Après débat, à l'unanimité des présents, le conseil décide de ne pas adhérer au groupement d'achat d'électricité proposé par le SIDEC

9. Déploiement de la fibre : convention Prisme by altitude Infra

Le maire explique la procédure de déploiement de la fibre optique par le Conseil Départemental du Jura qui a délégué le travail à l'entreprise Prisme by altitude Infra. Il convient de signer une convention d'installation et de gestion de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit pour le bâtiment de logements collectifs de La Poste.

Après délibération, par 8 voix pour et une abstention (A. MICHAMBLÉ pas d'information), le conseil autorise le maire et en cas d'empêchement du maire, la 1^{ère} adjointe à signer la convention.

10. Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, il convient de désigner un correspondant Incendie et Secours.

Après délibération, à l'unanimité des présents, il est décidé que Jérôme GRENARD sera désigné comme correspondant titulaire et Benoit COLLIN sera désigné comme correspondant suppléant.

11. Débat protection sociale

Pour information, le maire annonce qu'en 2025, il sera obligatoire de prendre en charge au minimum 20 % d'un montant de référence pour la prévoyance des agents et 50 % d'un montant de référence pour la santé en 2026. Il rappelle que la commune prend déjà en charge une part de la cotisation à la MNT (Prévoyance) pour les agents (25% du montant de la cotisation).

Il y aura une incidence budgétaire et il est possible de prévoir une augmentation progressive ou d'attendre les échéances annuelles. Il faudra également décider de l'assiette de cotisation. Ces informations ont pour but d'amorcer la réflexion et d'anticiper les incidences budgétaires.

Questions diverses :

- Courrier de Mme De Lima Laurent

Lecture du courrier Mme De Lima Laurent concernant la fontaine de Très La Ville. Le dossier sera vu en commission Eau Assainissement.

- Commission Finances : 1^{ère} réunion le 11 février à 17h00.
- Organisation élections complémentaires : Tenue des bureaux.
- Points sur les commissions :
 - Agriculture Forêt Environnement : réunion le 28/01/22 avec invitation aux habitants.
 - A. MICHAMBLÉ informe que l'Etat abandonne la contribution supplémentaire demandée à l'ONF suite à la motion signée par les communes.
 - Suivi démission 2^{ème} chauffeur : une réunion sera programmée dans les jours qui suivent pour finaliser la procédure de remplacement.
 - Assainissement : la demande de report DETR a bien été envoyée mais il n'y a pas encore de réponse.
 - Adressage : prochaine réunion jeudi 10 février à 10h, ouverte aux volontaires

Informations diverses :

- Affaire Gressent : une rencontre a eu lieu avec le Défenseur de Droits, le maire, la 1^{ère} adjointe puis M Gressent. La discussion a été constructive. Nous sommes en attente d'une réponse du Défenseur des Droits pour connaître les possibilités d'adapter les règles de financement.
- Suite au protocole Covid dans les écoles, les communes des Bouchoux et de La Pesse ont décidé de prendre en charge les repas des enfants inscrits le 10/01 et qui n'ont pas pu fréquenter l'école.
- Lecture du courrier de remerciement de Mme Egraz pour la rigole faite par la commission voirie sur le chemin du Reculet
- Fleurissement : la commune a reçu une récompense de 100 € pour le fleurissement
- Information de la Fermeture du centre des Impôts de Saint Claude.

La séance est levée à 21h55

Prochain conseil le 18 février à 19h00

Isabelle HEURTIER

